

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 20
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 23 juillet 2024

**L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-trois juillet à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 12 juillet 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 12 juillet 2024

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN A MME SYLVETTE GILL, M. LOUIS DRIEY A M. JULIEN MERLE, M. MICHEL VIDAL A M. HERVE AURIACH, MME PATRICIA RICHAUD A M. ROLAND ROTICCI, MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN A MME BRIGITTE MACHARD, MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT, M. CHRISTOPHE CANO A M. VINCENT FAURE

ABSENTS : MME FRANÇOISE CARRERE, MME LYDIE CATALON, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HERVE AURIACH

**Délibération
n°2024-093
Création d'un emploi
d'adjoint administratif
/ APPROBATION**

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Le contrat d'alternance de la juriste affectée au nouveau service juridique arrive à échéance le 6 septembre 2024.

Cet agent donnant entière satisfaction et ce service ayant vocation à être mutualisé, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet en vue de la nommer sur un emploi permanent à compter du 7 septembre 2024.

Il est précisé que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 366 (correspondant à l'échelon 1) et affilié à la CNRACL.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 25/07/2024

ID : 084-248400 160-20240723-DEL2024_093-DE



**Délibération
n°2024-093**

Approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif titulaire à temps complet à compter du 7 septembre 2024,

**Création d'un emploi
d'adjoint administratif
/ APPROBATION**

Précise que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 366 (correspondant à l'échelon 1) et affilié à la CNRACL,

Dit que la dépense a été inscrite au budget primitif principal 2024, au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le : 25/07/2024
Et publié

Le : 25/07/2024

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr